



Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
Grand Vancouver
Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
Un organisme peut-il soumettre une demande pour plus d'un projet?	Oui. Toutefois, il faudra soumettre une demande distincte pour chaque projet et chacun sera évalué individuellement.
Nous songeons à plusieurs projets, mais tous sont pour le même emplacement. Pouvons-nous les soumettre sous le couvert d'une seule demande?	Généralement, il faut soumettre une demande distincte pour chaque projet. Toutefois, si les projets sont destinés au même site ou au même emplacement, nous accepterons la soumission d'une seule demande regroupée.
Quelle est la fourchette approximative de financement pour laquelle nous pouvons soumettre une demande?	<p>Conformément à l'information fournie à la page 12 du Guide de demande — Lettre d'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> le financement maximum qui sera octroyé pour chaque projet individuel lors de chaque exercice s'élève à 25 % des fonds disponibles. En outre, la préférence sera accordée aux demandes cherchant à obtenir un financement minimum de 50 000 \$, mais toutes les demandes seront prises en considération. <p>Le montant maximum de financement que tout projet individuel pourrait recevoir pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 se chiffrera à 745 000 \$ (25 % de 2,98 millions de dollars).</p>
Devons-nous déjà connaître le budget pour chaque année de notre projet lorsque nous soumettons une demande maintenant?	<p>Dans votre lettre d'intention, vous devrez fournir votre meilleure estimation du budget global pour le projet de même que le montant que vous comptez demander en vertu du programme Vers un chez-soi pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.</p> <p>Les demandeurs qui sont invités à soumettre une proposition complète après l'étape de la lettre d'intention devront fournir une estimation de leur budget pour les années ultérieures. Toutefois, la décision quant au financement pour la présente demande de proposition ne s'applique qu'à l'exercice d'avril 2021 à mars 2022.</p>
Les organismes situés à Abbotsford ou sur la côte Sunshine peuvent-ils soumettre une demande?	Non. Conformément à l'information fournie à la page 8 du Guide de demande — Lettre d'intention , les organismes doivent se trouver dans la région du Greater Vancouver Regional District.





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
Grand Vancouver
Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
<p>La préférence sera-t-elle accordée à des groupes cibles particuliers, par exemple hébergement pour jeunes autochtones ou aînés des Premières Nations, etc.?</p>	<p>L'objectif global est d'octroyer 40 % du financement total disponible en vertu du programme Vers un chez-soi pour les organismes gérés par des Autochtones. Toutefois, aucun autre objectif n'a été établi pour les populations cibles. Les organismes soumettant une lettre d'intention sont encouragés à identifier les besoins de populations cibles particulières, mais tout projet qui soutient/sert les personnes sans abri ou risquant de le devenir, peu importe la classe démographique visée, sera pris en considération.</p>
<p>Les rénovations pour rendre des sites actuels non résidentiels accessibles sont-elles admissibles (p. ex. toilettes et douches dans un centre communautaire)?</p>	<p>Oui, pour autant que l'établissement/le site réponde aux critères d'offrir un soutien et des services aux personnes sans abri ou à risque imminent de le devenir.</p>
<p>Un projet de rénovation d'une maison pour la transformer en centre de réadaptation pour toxicomanes est-il admissible?</p>	<p>Oui, si ce site devient un logement de transition ou un logement supervisé permanent.</p>
<p>Une demande de financement pour mise de fonds pour l'achat d'une maison est-elle admissible?</p>	<p>Oui.</p>
<p>Ces fonds peuvent-ils être utilisés pour rénover un nouvel espace pour un programme qui offre de la nourriture aux personnes sans abri ou vivant en chambre individuelle?</p>	<p>Oui. Les projets visant des sites non résidentiels qui offrent un soutien aux personnes sans abri ou à risque imminent de le devenir sont admissibles.</p>
<p>Quels projets se qualifient comme « aide au logement avec services de soutien personnalisés et souples » (selon la définition de logement supervisé permanent fournie à la page 8, pied de page 2 dans la Guide de demande — Lettre d'intention)? Quels seraient les critères pour ce type de service et le nombre d'heures?</p>	<p>La définition des types de services est ouverte et ces services seront évalués en fonction de la manière dont ils soutiennent les personnes sans abri ou à risque imminent de le devenir et du niveau de besoin pour les services dans la collectivité servie par l'organisme.</p>





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
Grand Vancouver
Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
Un projet d'achat d'un bâtiment pour offrir des services afin d'aider à prévenir le sans-abrisme (counselling en matière de santé mentale, services pour se remettre d'une accoutumance, soutien à l'emploi, etc.) est-il admissible?	Oui. Si votre projet sert ou soutient des personnes sans abri ou à risque imminent de le devenir, il est admissible.
Les coûts de location à bail sont-ils admissibles? Ce financement couvre-t-il les subventions d'exploitation pour des installations existantes? Les coûts de programmes enveloppants (repas, éducation, santé et bien-être, recherche d'emploi, etc.) pour des logements de transition sont-ils admissibles?	Non, les coûts de location à bail et autres coûts d'exploitation ne sont pas admissibles pour ce financement. Ces fonds sont destinés uniquement aux dépenses d'immobilisations ponctuelles.
Si les fonds sont requis pour un achat, les procédures d'achat doivent-elles déjà avoir été entamées? Comment le risque que la vente ne soit pas conclue avant le 31 mars 2022 sera-t-il traité?	Non. Les procédures d'achat ne doivent pas nécessairement avoir déjà été entamées. Toutefois, veuillez noter que si vous êtes invité(e) à soumettre une proposition et qu'elle est retenue, vous devrez dépenser les fonds d'ici le 22 mars 2022. L'achat devra donc être concrétisé d'ici cette date.
Dois-je être le propriétaire de la propriété/avoir une hypothèque qui y est rattachée?	Non. Vous n'êtes pas tenu(e) d'être propriétaire de la propriété associée au projet ni d'avoir une hypothèque qui lui est associée. Ce facteur sera pris en compte lors de l'évaluation de la faisabilité de votre projet.
Dois-je avoir choisi une propriété pour le projet proposé?	Non. Si vous n'avez pas encore identifié de propriété, décrivez précisément les prochaines étapes requises pour faire progresser votre projet et à quoi les fonds demandés en vertu du programme Vers un chez-soi seront alloués. Cela pourrait inclure l'embauche de conseillers pour trouver un emplacement et planifier son aménagement. Il est également utile d'expliquer les fonds dont vous disposez déjà pour ces prochaines étapes. Veuillez noter que si vous êtes invité(e) à soumettre une proposition pour obtenir un financement, pour qu'un contrat vous soit octroyé dans le cadre du programme Vers un chez-soi, une propriété précise doit être identifiée.





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
Grand Vancouver
Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
<p>Comment puis-je communiquer/prouver le besoin pour mon projet si je ne dispose pas de statistiques ni de données pour ce faire?</p>	<p>Bien que des statistiques et résultats de sondage soient utiles pour démontrer un besoin, les demandeurs sont encouragés à fournir des exemples précis des personnes que leur organisme souhaite soutenir par l'entremise de ce projet de sorte à démontrer clairement le besoin et les répercussions potentielles de leur projet.</p>
<p>Peut-on cumuler le financement reçu dans le cadre du programme Vers un chez-soi avec d'autres bailleurs de fonds afin de satisfaire aux besoins d'un projet dont le budget est supérieur au financement maximum disponible? Les améliorations à l'intention des locataires pour des hôtels achetés par l'entremise de l'Initiative pour la création rapide de logements de la SCHL sont-elles admissibles?</p>	<p>Oui. Veuillez consulter la page 12, Section 6 du Guide de demande — Lettre d'intention. Veuillez noter que le programme Vers un chez-soi ne peut pas payer un coût qui est déjà pris en charge par un autre financement.</p>
<p>Pour recevoir une approbation pour l'achat d'une propriété, faut-il fournir la preuve que les coûts d'exploitation peuvent être couverts? La preuve de la viabilité d'un projet pendant cinq (5) ans est-elle requise?</p>	<p>Pour l'étape Lettre d'intention, vous n'êtes pas tenu(e) de fournir des documents/la preuve des coûts d'exploitation. Toutefois, pour les demandeurs invités à l'étape de proposition complète, ces documents/cette preuve seront/sera requis(e).</p>
<p>L'an dernier, nous avons reçu des fonds pour projet d'immobilisations dans le cadre du programme VCS pour la rénovation d'une propriété. Pouvons-nous demander des fonds additionnels pour effectuer des rénovations additionnelles sur la même propriété?</p>	<p>Oui.</p>
<p>Choisissez-vous les projets en fonction des projets qui ont été financés auparavant?</p>	<p>Les décisions sont prises en fonction des critères d'admissibilité définis dans les directives du programme Vers un chez-soi de même que des priorités communautaires décrites dans le plan communautaire.</p>





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
Grand Vancouver
Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
L'an dernier, combien de lettres d'intention ont été reçues et combien de projets ont été sélectionnés et subventionnés?	Pour le financement de projets d'immobilisations pour l'exercice allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le processus ne portait que sur une demande de propositions (DP). Huit (8) des treize (13) demandes reçues ont été financées.
Quel est le montant du financement octroyé lors du dernier exercice?	1,3 million de dollars ont été alloués pour des projets d'immobilisations.
En quoi le processus est-il différent cette année?	Cette année, l'étape Lettre d'intention a été introduite pour fournir au CCC du Grand Vancouver et à l'EC l'occasion de se faire une idée du type de projets faisant l'objet d'une demande pour les quelques prochaines années sans devoir soumettre les documents associés à une demande complète.
Si nous prévoyons que le projet soit terminé dans deux ans, devons-nous soumettre une nouvelle demande après un exercice?	Oui. Les lettres d'intention qui donnent lieu à une invitation à soumettre une proposition complète porteront uniquement sur des décisions de financement pour l'exercice allant du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. À l'étape de la proposition complète, les demandeurs devront fournir des renseignements sur les budgets et le financement anticipés pour ce projet lors des années ultérieures. Les demandeurs devront soumettre une nouvelle demande de financement pour les exercices ultérieurs lorsque les appels pour demandes de financement pour ces exercices sont lancés.
Nous souhaitons faire une demande de financement pour un projet qui débutera le 1 ^{er} avril 2022 . Devons-nous soumettre une demande pour indiquer que nous aurons besoin de ces fonds en 2022? Comment cela fonctionne-t-il si les fonds ne sont pas destinés au présent exercice?	Pour la présente étape de soumission d'une lettre d'intention, nous acceptons les demandes pour des projets qui doivent être financés dans le courant de n'importe lequel des trois (3) prochains exercices, ce qui fournira au CCC et à l'EC des renseignements sur les projets envisagés dans le Grand Vancouver au cours des trois (3) prochains exercices. Toutefois, l'étape de soumission d'une proposition complète pour le présent exercice portera sur les projets requérant un financement pour la période du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 uniquement.





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
 Grand Vancouver
 Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
Si notre projet en est à l'étape de développement maintenant et que les rénovations ne débuteront qu'après le 1 ^{er} avril 2022, est-il admissible? Aussi, si nous ne connaissons pas encore la portée complète du projet, devrions-nous quand même soumettre une demande?	Oui, nous vous encourageons à soumettre une demande à cette étape de lettre d'intention en soumettant les meilleurs renseignements et estimations que vous pouvez. Pour les projets se trouvant aux premières étapes de développement, les dépenses de planification (p. ex. engager un architecte, des conseillers) sont admissibles.
Le financement a-t-il été confirmé jusqu'en 2024?	Le financement pour les trois (3) prochains exercices a été identifié et sera alloué en vertu du Plan communautaire du Grand Vancouver (voir la pages 4-5 du Guide de demande — Lettre d'intention).
Y a-t-il une date d'échéance pour que le projet doive être terminé?	Le financement actuel dans le cadre du programme VCS a été confirmé jusqu'au 31 mars 2024.





Appel à lettres d'intention pour projets d'immobilisations 2021-2024 — Programme Vers un chez-soi
 Grand Vancouver
 Questions et réponses du 4 mars 2021

Question	Réponse
<p>Quelles sont les exigences quant aux rapports à soumettre (pour les organismes qui reçoivent un financement dans le cadre du programme Vers un chez-soi)?</p>	<p>Si vous avez déjà reçu des fonds dans le cadre du programme Vers un chez-soi dans le passé, les exigences seront semblables.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Durant la période du contrat, vous devrez soumettre des demandes de remboursement mensuelles et des rapports d'activités sur les formulaires fournis par l'EC. Vous devrez également joindre les reçus/factures afférents à vos demandes de remboursement. Lorsque les contrats seront octroyés, l'EC fournira des directives détaillées. 2. L'EC effectuera une évaluation annuelle de l'évolution du projet pouvant comprendre une visite du site, mais il vous en avisera préalablement. 3. Dans le cadre des exigences de financement associées au programme Vers un chez-soi, tous les projets d'immobilisations sont assujettis à un contrôle pendant cinq (5) ans. Chaque année, l'EC vous contactera pour confirmer que vous continuez à exploiter le bâtiment/les unités aux mêmes fins (p. ex. pour logements de transition) visant les personnes sans abri ou à risque imminent de le devenir. Dans la négative, l'EC confirmera que le nouvel exploitant continue à offrir le même service admissible et vous devrez lui fournir les coordonnées de cette personne. Votre contrat dans le cadre du programme Vers un chez-soi listera un échéancier de remboursement au cas où vous vendez l'actif et qu'il n'est plus utilisé aux fins prévues. Vous devrez également préciser s'il existe de nouveaux grèvements sur la propriété (p. ex. servitude, hypothèque). Cette vérification se fait généralement par téléphone ou courriel avant avril de tout exercice donné.

